

dit, mais j'ai toujours eu l'impression, lorsqu'il parlait, qu'il exprimait son attitude de façon claire et précise. Cependant, il a exprimé une pensée dans son discours sur laquelle j'aimerais revenir. Je l'ai vérifiée parce que j'ai cru que ce serait intéressant. Ce passage figure à la page 5244 du hansard du 20 juin. Il a déclaré:

Il a déclaré:

La population du Canada ne pourrait pas se préoccuper moins de la présente question, car aucun principe n'est véritablement en jeu.

Je signale à l'honorable député de Spadina (M. Croll) qu'il se trompe beaucoup. Je me suis entretenu avec mes commettants au cours des deux dernières fins de semaine; une des dernières personnes avec laquelle j'ai causé lundi matin m'a déclaré en me quittant: "C'est une mauvaise loi; tentez de convaincre le Gouvernement de ne pas l'adopter." Plusieurs personnes se sont exprimées de cette façon lorsque je me suis entretenu avec elles dans ma circonscription en ces dernières fins de semaine; elles s'expriment de cette façon sans distinction d'affiliations politiques.

Les gens ne sont pas les seuls à se préoccuper de cette question; les journaux se sont mis de la partie. Je n'ai pas l'intention de citer de longs extraits, car on a déjà cité de nombreux journaux du Canada, mais je voudrais appeler votre attention sur deux éditoriaux publiés dans les journaux d'Ottawa, un la semaine dernière dans le *Citizen* d'Ottawa et un hier soir dans le *Journal* d'Ottawa. Ces deux journaux sont bien renseignés sur ce qui se passe sur la colline parlementaire. Ce sont deux journaux d'excellente réputation; leurs éditorialistes se sont toujours exprimés sans crainte et ils ont toujours été logiques dans leurs critiques.

L'éditorial publié dans le *Journal* d'hier soir m'a beaucoup préoccupé. Je ne citerai pas l'éditorial, mais je vais le paraphraser. Ce qui m'a frappé dès la première ligne, c'est que l'opposition ne lutte pas contre une loi d'urgence, que la loi sur la Production de défense n'est pas une loi d'urgence. L'éditorial signale que personne ne soutient,—pas même le ministre ni le premier ministre (M. St-Laurent),—qu'il s'agit d'une loi d'urgence. Il signale qu'on se propose d'adopter cette loi en temps de paix, alors qu'il ne se tire pas un seul coup de fusil dans le monde, et à un moment où les hommes d'État du monde d'entier se réunissent en vue de chercher à réaliser la paix partout dans le monde, à un moment où les perspectives sont passablement encourageantes.

Il signale qu'à la veille de cette conférence, sur laquelle nous fondons de grands espoirs d'un règlement international, on demande au parlement de céder au Gouvernement des

pouvoirs extraordinaires, imprécis et indéfinis. L'éditorial signale que cette loi, présentée en temps de paix, ne constitue pas une mesure d'urgence, qu'on demande d'attribuer au cabinet des pouvoirs qui ont toujours appartenus au Parlement, comme l'histoire l'atteste.

Vient ensuite le reste de la phrase, qui a suscité chez moi beaucoup d'inquiétude, étant donné qu'elle est rédigée par un éditorialiste compétent, d'un journal de grande réputation. Voici ce qu'il déclare à propos de ces pouvoirs:

...des pouvoirs que le Parlement ne devrait accorder que dans un cas de danger mortel.

Peut-on trouver un éditorial plus énergique que celui-là de la part d'un journal qui se trouve très près de la scène gouvernementale? Je répète: "que dans un état de danger mortel".

Je vous ai fait part de l'opinion de gens avec lesquels j'ai été en contact ainsi que de l'attitude des journaux. Mais, dans les discours que j'ai entendus ici en faveur du projet de loi, on revient continuellement à l'idée qu'il faut faire confiance au Parlement. C'est renversant. Je le répète, j'ai suivi le débat objectivement et j'ai trouvé renversante la façon dont on a dénaturé les faits.

Je me suis demandé s'il ne serait pas possible de faire confiance au Parlement au cas où le bill lui serait présenté de nouveau après une certaine limite de temps. On nous dit de faire confiance au Parlement. C'est une des explications qu'on nous donne. Mais, dans un an ou deux, si le projet de loi était soumis de nouveau au Parlement, nous pouvons supposer que le Parlement l'étudierait comme il convient. J'ai donc été renversé de constater que cette expression revenait si souvent au cours du débat. Pour ce qui est du Parlement, ainsi que de la question du maintien de ses pouvoirs, je me suis souvenu, pendant que je préparais certaines notes en vue de mon discours de ce soir, de certaines paroles que m'avait dites un vieux pasteur à propos d'une question que nous discussions. Nous parlions de la façon de prendre des raccourcis. Je n'ai jamais oublié ce que m'a dit ce vieillard. "Vous n'accomplirez jamais rien de bon si vous partez du mauvais pied", m'a-t-il dit.

C'est à cela que se ramène le débat. Ceux qui y ont pris part nous ont dit jusqu'à quel point une mesure de ce genre est nécessaire. Mais le projet de loi est parti du mauvais pied en ce sens que ses dispositions et que la question sur laquelle il porte sont soustraites à l'autorité du Parlement. Un mauvais début est un gage d'insuccès. Nous avons fait un faux départ. Il aurait fallu commencer par reconnaître l'autorité du Parlement.